

DOCUMENT DE CONSULTATION

**PROPOSITION D'UN MODÈLE DE SURVEILLANCE DES PLACEMENTS
AXÉ SUR LE RISQUE POUR LA SUPERVISION
DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATION DÉTERMINÉE**

Commission des services financiers de l'Ontario

Juillet 2004

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	2
1. INTRODUCTION	4
2. LES OBJECTIFS DE LA RÉGLEMENTATION	6
3. LE MODÈLE PROPOSÉ DE SURVEILLANCE DES PLACEMENTS	10
4. LES QUESTIONS SOULEVÉES	14
ANNEXE A - LE RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES PLACEMENTS	16
ANNEXE B - LE SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PLACEMENTS (PROPOSÉ)	19
ANNEXE C - LES CRITÈRES PROPOSÉS EN VUE DE DÉTERMINER LE POINTAGE PRÉLIMINAIRE LORS DE LA PREMIÈRE ÉTAPE D'ÉVALUATION DU RISQUE DANS LES RÉGIMES DE RETRAITE	27

amendements à l'actuaire du régime.

ANNEXE B - LE SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PLACEMENTS (PROPOSÉ)

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE RÉGIME DE RETRAITE

1.1 - Numéro d'enregistrement

1.2 - Nom du régime de retraite

1.3 - Exercice du régime de retraite

Du :

Au :

PARTIE 2 - ATTESTATIONS

2.1 - Par l'administrateur du régime

En tant qu'administrateur du régime de retraite, ou mandataire ou représentant de l'administrateur autorisé par l'administrateur à remplir cette Sommaire des renseignements sur les placements et à donner cette attestation, j'atteste que les renseignements contenus dans cette Sommaire des renseignements sur les placements sont véridiques, exacts et complets au meilleur de ma connaissance.

Fait le _____
(jour, mois, année)

Signature de l'administrateur ou de le mandataire
ou du représentant de l'administrateur

Nom de l'administrateur ou de le mandataire ou
du représentant de l'administrateur
(en caractères d'imprimerie)

Adresse de l'administrateur ou de le mandataire
ou du représentant de l'administrateur

() _____
Numéro de téléphone

2.2 - Par le vérificateur du régime (seulement si, à la fin de l'année fiscale du régime de retraite, le régime comporte 3 000 000 \$ ou plus en actifs, calculés selon la valeur marchande) :

En tant que comptable ayant préparé le rapport du vérificateur relatif aux états financiers de la caisse de retraite ou du régime de retraite décrits à l'article 76 du Règlement 909 pour la période équivalente à celle couverte par le présent Sommaire des renseignements sur les placements, j'atteste que les renseignements contenus dans cette Sommaire des renseignements sur les placements sont véridiques, exacts et complets au meilleur de ma connaissance, à l'exception que mon attestation ne s'applique pas aux renseignements ayant rapport aux questions 5.7 et 5.8 de la partie 3 dans cette Sommaire des renseignements sur les placements.

Fait le _____
(jour, mois, année)

Signature du comptable ou du représentant
de la firme comptable

Nom du comptable ou du représentant de la firme
comptable (en caractères d'imprimerie)

Nom de la firme

() _____
Numéro de téléphone

ANNEXE B - LE SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PLACEMENTS (PROPOSÉ)

PARTIE 3 - DÉCLARATION DES MODIFICATIONS DE L'ACTIF NET (en milliers de dollars)

3.1 - Augmentation de l'actif (recevables inclus)

Revenu de placement (intérêts, dividendes, rentes, etc.)		100
Gains nets (ou pertes) sur les placements		
- Réalisés		111
- Non-réalisés		112
Total des lignes 111 et 112		120
Cotisations		
- Cotisations obligatoires des participants		131
- Cotisations volontaire additionnelle des participants		132
- Cotisations normales de l'employeur		134
- Montant de la cotisation de l'employeur amorti en raison d'un passif non-capitalisé et/ou d'un déficit de solvabilité		135
Total des lignes 131 à 135		140
Transferts à partir d'autres régimes de retraites		150
Autres revenus (préciser)		
- _____		161
- _____		162
- _____		163
Total des lignes 161 à 163		170
Augmentation totale de l'actif		Total des lignes 100, 120, 140, 150 et 170 180

3.2 - Baisse de l'actif (payables inclus)

Dépenses reliées à l'administration du placement (frais de courtage inclus)		200
Coûts d'administration		
- Frais de vérification		211
- Frais d'administration		212
- Honoraires professionnels (autres que de vérification ou d'administration)		213
- Autres coûts		214
Total des lignes 211 à 214		220
Prestations versées		230
Remboursements forfaitaires		240
Transferts à d'autres régimes de retraites		250
Autres sources de baisse de l'actif (précisez)		
- _____		261
- _____		262
- _____		263
Total des lignes 261 à 263		270
Baisse totale de l'actif		Total des lignes 200, 220 à 250 et 270 280

Modification de l'actif net	Ligne 180 moins la ligne 280		300
-----------------------------	------------------------------	--	-----

Valeur marchande de l'actif net au début de l'année fiscale			310
---	--	--	-----

Valeur marchande de l'actif net à la fin de l'année fiscale	Total des lignes 300 et 310		400
---	-----------------------------	--	-----

ANNEXE B - LE SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PLACEMENTS (PROPOSÉ)

PARTIE 4 - ÉTAT DE L'ACTIF NET (en milliers de dollars)

Remarque : Tous les montants doivent être calculés selon la valeur marchande. Si cette dernière n'est pas disponible, une valeur estimative peut être employée, dans quel cas une note explicative sur les critères de cette dernière doit être jointe au Sommaire des renseignements sur les placements.

4.1 - Actif

4.1.1 - Encaisse

Dépôts à vue et encaisse		501	
Billets à court terme et bons du Trésor		502	
Dépôts à terme et certificats de placement garantis		503	
Total des lignes 501 à 503			510

4.1.2 - Titres de créance

Obligations et débentures canadiennes		521	
Obligations et débentures américaines		522	
Autres obligations et débentures étrangères		523	
Obligations garanties par les biens immobiliers		524	
Prêts hypothécaires		525	
Fonds mutuels ou communs ou caisses séparées des obligations et des hypothécaires		526	
Total des lignes 521 à 526			530

4.1.3 - Titres de spéculation

Actions canadiennes		541	
Actions américaines		542	
Autres actions étrangères		543	
Biens immobiliers		544	
Fonds mutuels ou communs ou caisses séparées des actions		545	
Total des lignes 541 à 545			550

4.1.4 - Titres diversifiés et autres placements

Fonds mutuels ou communs ou caisses séparées équilibrés		561	
Contrats assurés		562	
Valeurs mobilières émises par l'employeur ou les employeurs qui sont membres du même groupe		563	
Sociétés immobilières		564	
Sociétés minières		565	
Sociétés de placement		566	
Avoirs miniers		567	
Capital de risque		568	
Actions propres		569	
Autres placements (précisez)			
- _____		570	
- _____		571	
- _____		572	
Total des lignes 561 à 572			580

ANNEXE B - LE SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PLACEMENTS (PROPOSÉ)

4.1.5 - Comptes recevables

Cotisations			
- Cotisations obligatoires et volontaires des participants	<input type="text"/>	591	
- Cotisations obligatoires de l'employeur	<input type="text"/>	592	
Revenus de placement recevables (intérêts, dividendes, rentes, etc.)	<input type="text"/>	593	
Autres montants recevables (préciser)			
- _____	<input type="text"/>	594	
- _____	<input type="text"/>	595	
- _____	<input type="text"/>	596	
	Total des lignes 591 à 596	<input type="text"/>	600
Total de l'actif	Total des lignes 510, 530, 550, 580 et 600	<input type="text"/>	700

4.2 - Passif

4.2.1 - Comptes payables

Dépenses reliées à l'administration de placement	<input type="text"/>	801	
Coûts d'administration	<input type="text"/>	802	
Prestations de régime et remboursements forfaitaires	<input type="text"/>	803	
Autres montants payables (préciser)			
- _____	<input type="text"/>	804	
- _____	<input type="text"/>	805	
- _____	<input type="text"/>	806	
	Total des lignes 801 à 806	<input type="text"/>	810

4.2.2 - Autres éléments du passif

Autres éléments du passif (préciser)			
- _____	<input type="text"/>	821	
- _____	<input type="text"/>	822	
- _____	<input type="text"/>	823	
	Total des lignes 821 à 823	<input type="text"/>	830

Total du passif Total des lignes 810 et 830 900

Total de l'actif Ligne 700 moins la ligne 900 950

ANNEXE B - LE SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PLACEMENTS (PROPOSÉ)

PARTIE 5 - QUESTIONS À L'INTENTION DE L'ADMINISTRATEUR ET DU VÉRIFICATEUR DU RÉGIME

Cette partie doit être remplie et attestée par l'**administrateur** du régime de retraite (ou par son mandataire ou représentant). Si, à la fin de la période couverte par le présent Sommaire des renseignements sur les placements, le régime de retraite comporte 3 000 000 \$ ou plus en actifs, calculés selon la valeur marchande, cette partie doit aussi être attestée par le **comptable** qui a préparé le rapport du vérificateur, conformément aux états financiers de la caisse de retraite ou du régime de retraite tel que décrits à l'article 76 du Règlement 909 de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, à l'exception que l'attestation du comptable ne s'applique pas aux renseignements ayant rapport aux questions 5.7 et 5.8 de cette partie 3.

Sauf indication contraire, vous devez répondre à toutes les questions de cette partie, à la fin de la période couverte par le présent Sommaire des renseignements sur les placements.

Si une question n'est pas pertinente ou si elle ne s'applique pas, répondez « Non » ou « Non-applicable ». **Si vous répondez « Non » à une des questions de cette partie, vous devez joindre une explication écrite au présent Sommaire des renseignements sur les placements.**

Questions relatives aux renseignements sur l'actif

- 5.1 Est-ce que les renseignements présentés dans les Parties 1 et 2 du présent Sommaire des renseignements sur les placements sont conformes aux renseignements présentés dans les états financiers de la caisse de retraite ou du régime de retraite tel que prescrit à l'article 76 du Règlement 909? Oui Non
- 5.2 Quel a été le taux de rendement (annuel) de la caisse de retraite pendant la période couverte par le présent Sommaire des renseignements sur les placements? _____ % par année
- 5.3 Est-ce que l'ensemble de l'actif de la caisse de retraite était détenu par un dépositaire externe (tel qu'une société de fiducie ou une compagnie d'assurance), l'administrateur de la caisse ne détenant aucun actif? Oui Non
- 5.4 Si des éléments de l'actif de la caisse de retraite ont été investis dans des produits dérivés, est-ce qu'une description des motifs et de la stratégie de tels placements a été présentée dans l'Énoncé des politiques et des procédures de placement du régime de retraite? Oui Non
 Non-applicable
- 5.5 Si des éléments de l'actif de la caisse de retraite ont été investis dans de nouveaux produits dérivés pendant la période couverte par le présent Sommaire des renseignements sur les placements, est-ce que les nouveaux produits dérivés ont été investis conformément aux motifs et à la stratégie de tels placements ainsi que le stipule l'Énoncé des politiques et des procédures de placement du régime de retraite? Oui Non
 Non-applicable
- 5.6 Si des éléments de l'actif de la caisse de retraite ont été investis dans des produits dérivés, quelle était la valeur théorique des produits dérivés détenus par le régime? _____ \$
 Non-applicable

ANNEXE B - LE SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PLACEMENTS (PROPOSÉ)

- 5.7 Quel pourcentage des placements de la caisse de retraite pendant la période couverte par le Sommaire des renseignements sur les placements ont été sélectionnés :
- à l'interne par l'administrateur mentionné dans le texte du régime de retraite _____ %
 - par un administrateur tierce partie (s'il y a lieu) _____ %
 - par des gestionnaires des placements externes _____ %

- 5.8 Dresser la liste des noms de tous les émetteurs chez lesquels 5% de l'actif de la caisse de retraite, calculé à la valeur marchande, a été investi jusqu'à la fin de la période couverte par le présent Sommaire des renseignements sur les placements ainsi que la valeur marchande de la totalité des actifs du régime de retraite investis chez chacun des dits émetteurs (sur des feuilles séparées si nécessaire) :

_____	_____	\$
_____	_____	\$
_____	_____	\$
_____	_____	\$
_____	_____	\$

Questions relatives au règlement fédéral sur les placements (articles 6, 7, 7.1 et 7.2 ainsi que l'Annexe III du Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension pris en application de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (Canada), en sa version du 31 décembre 1999)

- 5.9 Est-ce que l'ensemble de l'actif de la caisse de retraite a été investi sous le ou au nom du régime de retraite conformément à la clause 6(1)(b) du règlement fédéral sur les placements tout au long de la période couverte par le présent Sommaire des renseignements sur les placements? Oui Non
- 5.10 Est-ce que l'administrateur avait des registres identifiant tous les placements de la caisse de retraite conformément à l'article 7 du règlement fédéral sur les placements? Oui Non
- 5.11 Est-ce que les placements de la caisse de retraite étaient conformes à la règle du 10% décrite à l'article 9 de l'Annexe III du règlement fédéral sur les placements? Oui Non
- 5.12 Est-ce que les placements de la caisse de retraite étaient conformes aux règles du 5%, 15% et 25% décrites à l'article 10 de l'Annexe III du règlement fédéral sur les placements? Oui Non
- 5.13 Est-ce que les placements de la caisse de retraite étaient conformes à la règle du 30% décrite à l'article 11 de l'Annexe III du règlement fédéral sur les placements? Oui Non
- 5.14 Est-ce que les placements de la caisse de retraite étaient conformes aux règles des sociétés immobilières, des sociétés minières et des sociétés de placement décrites aux articles 12 et 24 de l'Annexe III du règlement fédéral sur les placements? Oui Non

